

ARRETE

N°22-JC

Objet : Arrêté fixant la composition du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022.

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu l'Ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,
Vu le règlement général d'organisation et de fonctionnement des jurys de concours et examens professionnels organisés par le CDG31,
Vu l'arrêté n° 21-NL du 28 juillet 2021 portant ouverture du concours d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « déplacements, transports » – Session 2022,
Vu l'arrêté n°21-WN fixant la liste des personnes habilitées à siéger dans les jurys de concours et d'examen professionnels prévue à l'article 17-1 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013,
Vu le procès-verbal n° C21-AC de la réunion du 15 décembre 2021 portant désignation des représentants syndicaux pour les jurys de concours et d'examen – Session 2022,
Vu l'arrêté n°2022-016 du 29 mars 2022 portant désignation de Mme Edith HERBAUD-VIDALIE en qualité de représentante du CNFPT au sein du jury du concours de technicien principal de 2^{ème} classe organisé par le CDG31,

ARRÊTE

Article 1 : Composition du jury

La composition du jury du concours de technicien, au titre de la session 2022, est fixée comme suit :

Collège des élus :

Mme Brigitte RUFIE, Conseillère municipale de Balma (31), Présidente du Jury,
Mme Nicole MARTIN, Maire de Ricaud (11), suppléante de la Présidente,

Collège des fonctionnaires :

M. Frédéric ALTHABEGOITY, Représentant du personnel,
M. Stéphane JAKUBIAK, Directeur adjoint à la direction de l'environnement et du patrimoine auprès d'une communauté d'agglomération,

Collège des personnalités qualifiées :

Mme Edith HERBAUD-VIDALIE, représentante du CNFPT,
M. Dominique MICHEL, Chargé de mission sécurité routière, mobilité gestion réseaux à la retraite.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

La Directrice Générale des Services du CDG31 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.

Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage sur les lieux d'épreuves,
- publication sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ